

Lieu de déroulement	Au sein de PME régionales, d'administrations et d'institutions																			
Groupe cible	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire de l'aide sociale assignés dans le dispositif POIAS par les services sociaux du périmètre Jura bernois (y compris les étrangers/ères et les AP/R): <ul style="list-style-type: none"> - En capacité de travailler - En situation d'employabilité 																			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'insertion dans la vie professionnelle • Déterminer si une insertion professionnelle est réaliste (aptitude au placement et à l'exercice d'une activité lucrative) • Mettre en pratique ou approfondir les connaissances/compétences dans un domaine précis • Rémunération selon infos ci-dessous 																			
Rémunération	<p>Le montant minimum est de CHF 250.- par mois. La grille suivante s'applique :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Âge</th> <th>1^{er} au 3^e mois</th> <th>4^e au 6^e mois</th> <th>Prolongation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>16-25 ans</td> <td>20-40% salaire 1^e année d'appr.</td> <td>60-80% salaire 1^e année d'appr.</td> <td>90% salaire 1^e année d'appr.</td> </tr> <tr> <td>26-36 ans</td> <td>60-80% salaire 1^e année d'appr.</td> <td>70-90% salaire 1^e année d'appr.</td> <td>100% salaire 1^e année d'appr.</td> </tr> <tr> <td>37 ans et plus</td> <td>70-90% salaire 1^e année d'appr.</td> <td>100% salaire 1^e année d'appr.</td> <td>100% salaire 1^e année d'appr.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le montant du salaire de 1^e année d'apprentissage doit correspondre aux rémunérations en usage dans la profession et la région et est soumis à décision du CSP-Berne-Jura, partenaire stratégique des POIAS pour le périmètre Jura bernois.</p>				Âge	1 ^{er} au 3 ^e mois	4 ^e au 6 ^e mois	Prolongation	16-25 ans	20-40% salaire 1 ^e année d'appr.	60-80% salaire 1 ^e année d'appr.	90% salaire 1 ^e année d'appr.	26-36 ans	60-80% salaire 1 ^e année d'appr.	70-90% salaire 1 ^e année d'appr.	100% salaire 1 ^e année d'appr.	37 ans et plus	70-90% salaire 1 ^e année d'appr.	100% salaire 1 ^e année d'appr.	100% salaire 1 ^e année d'appr.
Âge	1 ^{er} au 3 ^e mois	4 ^e au 6 ^e mois	Prolongation																	
16-25 ans	20-40% salaire 1 ^e année d'appr.	60-80% salaire 1 ^e année d'appr.	90% salaire 1 ^e année d'appr.																	
26-36 ans	60-80% salaire 1 ^e année d'appr.	70-90% salaire 1 ^e année d'appr.	100% salaire 1 ^e année d'appr.																	
37 ans et plus	70-90% salaire 1 ^e année d'appr.	100% salaire 1 ^e année d'appr.	100% salaire 1 ^e année d'appr.																	
Contenu	<p>Un stage est un engagement à durée déterminée assorti d'objectifs de formation. Il doit permettre d'acquérir des expériences pratiques et de mettre en œuvre les connaissances acquises. Il est soumis aux dispositions légales qui régissent le contrat de travail et, le cas échéant, aux réglementations prévues par une CCT.</p> <p>Les stagiaires fournissent aux employeurs une prestation ayant une valeur sur le marché. Les personnes ayant mené à bien leur stage sont considérés comme aptes au placement.</p>																			
Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> • Un entretien de présentation par le/la job coach POIAS a lieu avec le/la stagiaire et la personne en charge du suivi de la personne sur le lieu du stage • Un contrat de stage est établi, signé par le/la stagiaire et l'entreprise formatrice • Une convention de stage avec mesures de qualification et de formation est établie entre l'entreprise formatrice et un-e représentante des POIAS Jura bernois. • Un entretien de bilan intermédiaire est organisé après 3 mois en entreprise avec le/la stagiaire, le/la job coach POIAS et la personne en charge du suivi de la personne sur le lieu du stage. Cette évaluation permettant de clarifier les compétences et perspectives professionnelles et redéfinir de nouveaux objectifs pour les mois suivants • Un entretien de bilan final est organisé entre 2-4 semaines avant la fin prévue avec les mêmes personnes qu'au bilan intermédiaire, avec possibilité d'une prolongation éventuelle • Un certificat de stage est fourni au/à la stagiaire avec copie au job coach POIAS Jura bernois 																			
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 6 mois avec possibilité d'une prolongation de 6 mois supplémentaires • Si le/la stagiaire a trouvé une place d'apprentissage, de préapprentissage ou de préapprentissage d'intégration, le stage peut exceptionnellement être prolongé pour une courte durée jusqu'au début de l'apprentissage 																			
Intake	Cossavella Gérald, responsable POIAS Jura bernois Tél.: 032 486 95 21, Email: poias-jb@csp-beju.ch																			